

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-04-DEL-202

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES
– PLAN PARTENARIAL
DE GESTION DE LA
DEMANDE DE
LOGEMENT SOCIAL ET
D'INFORMATION DES
DEMANDEURS DE LA
COMMUNAUTÉ
URBAINE GRAND
PARIS SEINE ET OISE

RAPPORTEUR :

M. AOUN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 32

VOTANTS : 32

Le 5 avril 2023 à 9h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 mars 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST
Madame Valérie LENORMAND à Monsieur Yvon ROSCONVAL
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES
Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Cédric AOUN
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON
Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Line WENZEL

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENTE :

Madame Frédérique MAHER



OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L. 441-1-5,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » et, notamment, son article 97,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN »,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite loi « 3DS »,

VU la délibération n°CC_2016_03_24_36 du Conseil communautaire en date du 24 mars 2016 portant lancement des procédures de création de la Conférence intercommunale du logement, d'élaboration de la convention d'équilibre territorial et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,

VU le projet de PPGD issu, notamment, des travaux de cette Conférence,

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) est obligatoire et que le plan présenté par la Communauté urbaine est dans l'intérêt des demandeurs de logements,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à **l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE DONNER un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) de la Communauté urbaine,

ARTICLE 2 : CHARGE M. le Maire de signer les conventions et autres documents ou actes afférents au PPGD afin d'en assurer la mise en œuvre,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les dépenses et moyens qui pourraient s'avérer nécessaires à la mise en œuvre par la Commune des actions relevant du PPGD.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci ne fait pas l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230405-2023-03-DEL-202-DE
Date de l'émission de l'accusé de réception : 05/04/23